|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 26 mars 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 200**CE 13/TK | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union;**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 13 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Au Président et aux Vice-Présidents de la Commissions d'études 13;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5126 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg13@itu.int  |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2776 (anciennement Y.DPI-IMM-PIB), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T (Genève, 15‑26 juillet 2024)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 13 de l'UIT-T (*Réseaux futurs et technologies de réseau émergentes*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2776 mentionné ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 15 au 26 juillet 2024. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective [8/13.](https://www.itu.int/md/T22-SG13-COL-0008/en)

2 On trouvera dans l'**Annexe** 1 le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 – Aucune justification UIT-T A.5 n'est nécessaire actuellement pour ce projet de Recommandation.

3 La présente Lettre circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **3 juillet 2024** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas le groupe régional à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

**Annexe 1**

Résumé et localisation du texte déterminé du
projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2776

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2776 (anciennement Y.DPI-IMM-PIB) [[SG13‑R24](https://www.itu.int/md/T22-SG13-R-0024/fr)]

Inspection approfondie des paquets – Gestion et maintenance intelligentes de la base d'informations de politique

Résumé

Cette Recommandation décrit les aspects de gestion et de maintenance intelligents pour la base d'informations de politique de l'inspection approfondie des paquets (DPI). Le domaine d'application de la présente Recommandation comprend les aspects suivants: analyse des problèmes pour la base d'informations de politique de l'inspection DPI; architecture fonctionnelle de la gestion intelligente et de la maintenance de la base d'informations de politique (PIB-IMM); méthodes de mise en œuvre de la base PIB-IMM; exigences fonctionnelles de la base PIB-IMM; aspects relatifs à la qualité de fonctionnement de la fonction PIB-IMM; prise en compte du plan de commande de la fonction PIB-IMM; gestion et application de la fonction PIB-IMM; sécurité, etc.

NOTE DU TSB – À la date de la présente circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

**Annexe 2**

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 200: Consultation au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2776 (anciennement Y.DPI-IMM-PIB)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 200, je vous indique par la présente l'opinion de mon administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2776****(ex-Y.DPI-IMM-PIB)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_